

Cahier des Charges

Appel à candidatures Départemental

Prévention de la perte d'autonomie 2021

Date de la publication :

Mercredi 9 juin 2021

Clôture des dossiers :

Mercredi 8 septembre 2021

Suivi par :

Délégation Territoriale de la Haute-Marne

1. Contexte

1. Les objectifs du PRS Grand Est 2018-2023 sont :

- **Axe stratégique N°5** : améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de fragilité sociale dans une logique inclusive.

Et plus particulièrement l'objectif 1: « Contribuer à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées » Afin de limiter l'entrée dans la dépendance des personnes âgées, les actions de prévention et le repérage de la fragilité des personnes âgées doivent être développées.

Objectifs complémentaires à ce parcours :

- Promouvoir la santé bucco-dentaire, auprès des aidants professionnels et non-professionnels, du secteur sanitaire et médico-social, des personnes âgées dépendantes

- **Axe stratégique N°1** : Orienter résolument et prioritairement la politique de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé

Objectif 1-2 Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière

Objectif 1-3 Renforcer la promotion de la santé bucco-dentaire

Par ailleurs le schéma départemental de l'autonomie de la Haute-Marne 2020-2024 a prévu dans son plan d'actions de renforcer le pouvoir d'agir par l'information, l'accès aux droits et la prévention notamment en développant et en diversifiant les actions de prévention de la perte d'autonomie et en renforçant la communication autour des actions existantes.

Une enveloppe de crédits non reconductibles est dédiée pour l'année 2021 à la prévention. Afin de poursuivre l'action engagée de prévention de la dénutrition, l'activité physique adaptée et la santé buccodentaire et d'ouvrir cet appel à candidatures aux plus grands nombres y compris les personnes âgées à domicile.

Pour information, la nutrition comme déterminant de prévention a été retenu comme thème majeur de la semaine bleue en 2020.

Ces actions, en priorité collectives, veilleront à entrer en cohérence avec les financements alloués dans le cadre des conférences des financeurs.

2. Objectifs

L'objectif du présent appel à candidatures est d'inciter les EHPAD, SSIAD, SPASAD, ESA à mettre en œuvre des projets de prévention comprenant les axes suivants :

- Améliorer la prévention, le dépistage et la prise en charge de la **dénutrition** chez la personne âgée,
 - Etablir un diagnostic et un suivi du poids, de l'IMC des personnes âgées de l'établissement ;
 - Développer la prévention, le repérage des problématiques de dénutrition auprès des professionnels, des aidants et des résidents ;
 - Informer les aidants et les résidents de facteurs de risque repérables ou nécessitant le recours aux soins spécialisés ;
 - Développer les formations actions « dénutrition » de l'ensemble du personnel ;
 - Développer des outils spécifiques de prévention de la dénutrition sur le territoire à l'usage du personnel et des résidents dans une démarche de promotion de la santé ;
 - Développer la prévention, le repérage des problématiques d'acuité visuelle vision des résidents pour leur permettre de mieux apprécier les mets proposés pour toutes leurs qualités organoleptiques.
- Favoriser l'activité physique adaptée :
 - Créer des partenariats école /EHPAD/ SSIAD/ SPASAD pour proposer des actions collectives et intergénérationnelles en lien avec les thématiques nutrition et activité physique adaptée ;
 - Mettre en œuvre des programmes d'activité physique adaptée autour de jardins partagés ou de parcours ludiques protégés favorisant les déplacements (marche / équilibre) ;
 - Inscrire au programme de formation continue du personnel des formations spécifiques concernant la pratique d'activités physiques adaptées et le maintien des bons gestes au quotidien et de préférence en interprofessionnel.
- Suivre la santé bucco-dentaire des résidents :
 - Développer la prévention, le repérage des problématiques bucco dentaires des personnes âgées.
- Créer un environnement favorable à la prise des repas :
 - Développer des ateliers cuisine collectifs et inter générationnels dans l'établissement

- Prévenir le syndrome de glissement
 - Maintenir l'autonomie de la personne âgée notamment au travers de sa participation aux activités de la vie quotidienne et de son choix d'aides humaines ou matérielles.

3. Cahier des charges

3.1 La population cible

Sont concernés : les EHPAD, les SSIAD, SPASAD et ESA

- Les résidents ou personnes âgées à domicile (à la fois en tant que bénéficiaires et acteurs du projet),
- Le médecin coordonnateur (diffusion des Recommandations de Bonnes Pratiques, formation du personnel de l'EHPAD, mise en œuvre et surveillance régulière des Recommandations de Bonnes Pratiques),
- Le directeur (mise à disposition des moyens nécessaires : balances adaptées, etc.),
- Toute l'équipe soignante, le personnel de restauration et en charge du suivi des repas, les professionnels des services de soins à domicile.

3.2 Territoire concerné

Département de la Haute-Marne.

3.3 Porteur

Le projet pourra être proposé par :

1. Un EHPAD ou des EHPAD d'un même gestionnaire ;
2. Un SSIAD ;
3. Un SPASAD ;
4. Une ESA.

Le porteur pourra s'appuyer sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles. (cf. annexe 1 Bibliographie).

Le porteur pourra travailler avec les acteurs du territoire concernés par ces thématiques (diététicien, médecin traitant, dentiste...).

3.4 Prérequis d'organisation et de fonctionnement

Les actions veilleront à suivre une **méthodologie de construction d'actions de prévention** :

1. Etablir un diagnostic (avec un T0 de la pesée par ex, il est important dans un projet relatif à la nutrition d'avoir un poids de départ...) ;
2. Engager un travail pluridisciplinaire et de coordination des intervenants ;
3. Définir des objectifs SMART (Spécifique Mesurable Atteignable Réaliste et défini dans le Temps) ;
4. Prévoir des indicateurs de suivi pour évaluer l'action en fin de projet ;
5. Proposer un montage financier lisible et détaillé faisant apparaître la possibilité d'obtenir des co-financements (annexe 2 budgets prévisionnels).

Le porteur devra s'assurer de l'appropriation du projet par l'ensemble des personnels concernés ainsi que par les autres acteurs ou partenaires en organisant des réunions d'information et de coordination.

Il est recommandé d'obtenir **l'aval du Conseil de la Vie Sociale de son établissement**.

Le projet s'étendra **sur deux ans** et devra comporter des **actions collectives**.

Les types d'actions éligibles sont :

- La formation/action des personnels sur la dénutrition et le repérage des problématiques bucco-dentaires,
- Des actions d'amélioration de la prise en charge et de prévention de la dénutrition (mise en place de la pesée mensuelle...),
- Des actions favorisant l'alimentation plaisir : ateliers de cuisine collectifs intergénérationnel, repas du terroir etc...,
- Des actions collectives d'activités physiques adaptées,
- La mise en place d'outils spécifiques pour le suivi par les équipes,
- La production de supports de communication adaptés.

Ne sont pas éligibles :

- Les actions exclusives d'activités physiques ne s'intégrant pas dans un programme global de santé (activité physique + nutrition),

- Les actions exclusives sur la thématique de la dénutrition/nutrition ne s'intégrant pas dans un programme global de santé (activité physique + nutrition),
- Les actions de formation des professionnels qui ne s'intègrent pas dans un programme global de santé (exemple de programme global : action de formation des professionnels + action(s) directe(s) auprès des bénéficiaires),
- Les achats de compléments alimentaires,
- L'achat de matériel ou d'objets connectés ne servant pas un projet global de santé,
- Le financement des dépenses de personnel (remplacement de personnel en formation),
- Les actions événementielles reposant exclusivement sur un caractère festif,
- Les actions dont le contenu principal repose sur une activité artistique.

Le porteur pourra faire intervenir des partenaires extérieurs pour la conduite des formations ou de certaines actions.

3.5 Modalités de financement

Le budget du projet global doit permettre le financement des actions sur deux ans.

La subvention fera l'objet d'un seul versement en 2021, elle fera l'objet d'une notification de la part de l'ARS.

Le porteur du projet devra tenir informé la Délégation territoriale de toute modification d'affectation des dépenses par rapport au budget prévisionnel validé.

3.6 Suivi de l'action et de l'activité

Il sera nécessaire de prévoir une période de T0 pour le recueil de l'ensemble des indicateurs.

Des indicateurs seront à déterminer en fonction des actions déployées.

Ci-dessous, une proposition d'indicateurs à moduler en fonction de l'action ou des actions mises en œuvre.

Un tableau de suivi des indicateurs est proposé en annexe 3. Ce tableau de suivi est à transmettre à la délégation territoriale de l'ARS après remplissage du T0 et en fin d'expérimentation à N +2. Il conviendra cependant de remplir également les données en N +1.

Indicateurs sur la prévention, le dépistage et la prise en charge de la dénutrition chez la personne âgée :

- Taux et typologie des personnels formés ;
- Taux de résidents ou personnes âgées pesées annuellement ;
- Nombre de personnes dénutries (calcul IMC et surveillance de l'état nutritionnel : MNA : Mini Nutritional Assesment) ;
- Taux d'évolution de la dénutrition ;
- Nombre de prise en charge hospitalière pour une problématique de dénutrition ;
- Nombre de fiches personnalisées sur le goût et la réticence alimentaire.

Indicateurs sur la nutrition par le plaisir de manger et les rencontres intergénérationnelles dans le cadre de projets collectifs :

- Nombre et typologie des personnels formés ;
- Nombre d'action mises en œuvre sur le plaisir de manger par typologie d'action ;
- Nombre de rencontres ou de repas festifs dans l'année ;
- Nombre d'ateliers culinaires ;
- Nombre et profil des invités extérieurs qui partagent les repas ;
- Questionnaire de satisfaction ;

Indicateurs sur l'activité physique adaptée :

- Nombre et typologie des personnels formés ;
- Nombre d'ateliers mis en place ;
- Evolution du nombre de participants sur les deux ans ;
- Amélioration perçues par les professionnels sur les capacités des résidents ;
- Pérennisation de l'action.

Indicateurs sur santé bucco-dentaire des résidents :

- Nombre et typologie des personnels formés ;
- Nombre de bilans bucco-dentaires ;
- Nombre de visites accompagnées chez le chirurgien-dentiste.

Indicateurs sur le glissement :

- Nombre de personnes repérées par le personnel ;
- Nombre de personnes repérées par les familles ;
- Nombre et typologie d'actions proposées pour éviter le glissement ;
- Nombre de participants aux actions.

Indicateurs de suivi financier :

- Tableau de suivi des crédits année fin de projets N et N+1 (annexe 2).

4. Procédure de l'appel à candidatures

4.1 Publicité et modalités d'accès

L'appel à candidatures fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'ARS : www.grand-est.ars.sante.fr.

4.2 Calendrier

- > Publication de l'appel à candidatures : mercredi 9 juin 2021
- > Délai pour le dépôt des dossiers : mercredi 8 septembre 2021
- > Instruction des candidatures et décision : jeudi 30 septembre 2021
- > Démarrage : 1^{er} novembre 2021

4.3 Contenu du dossier de candidatures

Le dossier de candidatures devra comporter les éléments suivants de façon claire, précise et argumentée et reprendre à minima le plan suivant :

1. L'identification du porteur de projet :

- Nom de l'entité (EHPAD, SSIAD SPASAD ESA), Adresse, N° FINESS :
- Capacité installée en hébergement complet :
- Capacité installée en hébergement temporaire :

- Nombre de places en accueil de jour :
 - Capacité installée en unité protégée (unité Alzheimer) :
 - Date du dernier arrêté d'autorisation :
 - Date de la dernière convention tripartite/CPOM :
 - Dernier GMP validé et date validation :
 - Dernier PMP validé et date validation :
 - Nom et coordonnées téléphoniques et mail du Directeur, du Médecin Coordonnateur et de la personne responsable du dossier.
- 2. Un descriptif du projet global sur les thématiques retenues (dénutrition, activité physique adaptée, bucco-dentaire)**
- Description générale du projet
 - Description détaillée par thématiques précisant les objectifs, les moyens mis en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions
- 3. Les partenariats développés dans le cadre du projet**
- 4. Les modalités et un calendrier de mise en œuvre détaillée**
- 5. Un budget prévisionnel (annexe 2)**

4.4 Modalités de réponse

Les dossiers de candidature devront être adressés exclusivement par voie électronique à l'adresse mail suivante : ars-grandest-DT52-OS@ars.sante.fr **au plus tard le mercredi 8 septembre 2021.**

Un accusé de réception confirmant la bonne réception de votre dossier de candidature vous sera envoyé dans un délai d'un jour ouvré.

Toutes les questions relatives à cet appel à candidatures devront être formulées via l'adresse : ars-grandest-DT52-OS@ars.sante.fr en laissant vos coordonnées précises pour la réponse.

Annexe 1 – Bibliographie (Recommandations et guide)

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnns4_2019-2023.pdf [Programme national nutrition santé \(PNNS\)](#)

<http://www.mangerbouger.fr/content/download/3819/101737/version/3/file/941.pdf>

https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/denutrition_personne_agee_2007_-_recommandations.pdf Stratégie de prise en charge en cas de dénutrition protéino-énergétique chez la personne âgée 2007

https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/denutrition_personne_agee_2007_-_argumentaire.pdf Recommandations professionnelles

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/959.pdf>

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Recueil_EHPAD-2.pdf Recueil d'actions pour l'amélioration de l'alimentation En établissements hébergeant des personnes âgées ministère de l'agriculture et de la forêt

http://www.pourbienvieillir.fr/sites/default/files/referentiel_nutrition_web_2016.04.pdf Ensemble, les caisses de retraite s'engagent Référentiel Nutrition

https://www.sfdiabete.org/files/files/JNDES/2019/8_mced95_delarue.pdf Les nouveaux critères de diagnostic de la dénutrition de l'adulte

<https://documentation.ehesp.fr/memoires/2016/mip/Groupe31.pdf> « La nutrition en EHPAD, un enjeu de santé publique en recherche d'efficacité » EHESP – Module interprofessionnel de santé publique – 2016

<https://www.promosante-idf.fr/dossier/nutrition/methodes> Construire un projet en s'appuyant sur des méthodes éprouvées favorise l'atteinte des objectifs. Présentation de méthodologies générales en promotion de la santé, et des spécificités pour les projets liés à la nutrition (alimentation et/ou activité physique)

Comité Gériatologique des Réseaux Grand Est (COGEREGE)

https://www.ireps-grandest.fr/index.php/content_page/item/178-guide-la-demarche-de-projets-et-ses-criteres-qualite Comment améliorer la qualité de vos actions en promotion de la santé

<https://www.santepubliquefrance.fr/docs/actions-collectives-bien-vieillir-.reperes-theoriques-methodologiques-et-pratiques> Actions collectives "Bien vieillir". Repères théoriques, méthodologiques et pratiques.

L'alimentation un enjeu transversal éditeur EN3S <https://www.cairn.info/revue-regards-2020> N°57

Buccodentaire

<https://www.ufsbd.fr/espace-public/formations-medico-social/> site de l'UFSBD

<https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2010-3-page-73.htm#> Importance de l'état bucco-dentaire dans l'alimentation des personnes âgées [Edmée Bert](#) et [Agnès Bodineau-Mobarak](#)

<http://www.ufsbd.fr/wp-content/uploads/2016/08/fiche-conseil-PERSONNES-AGEES-avec-video-.pdf> Fiche conseil

<http://www.cpias-auvergnerhonealpes.fr/Newsletter/2013/01/ehpad.pdf> Les soins d'hygiène bucco-dentaire et prothétique dentaire et prothétique en EHPAD : du protocole à l'évaluation

Glissement

<https://www.retraiteplus.fr/sante/syndrome-glissement/est-que-syndrome-glissement-chez-les-personnes-agees>

Annexe 2 Budget prévisionnel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74- Subventions d'exploitation[2]	
Achats matières et fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures		• ARS	
61 - Services extérieurs		• Préfecture	
Locations		• Cohésion sociale – Jeunesse Sport	
Entretien et réparation		• Agriculture	
Assurance		• Autres (à préciser)	
Documentation		Région(s) :	
62 - Autres services extérieurs		- Conseil régional ...	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Département(s) :	
Frais de gestion		- Conseil général ...	
Publicité, publication		Intercommunalité(s) : EPCI	
Déplacements, missions		-	
Frais postaux et téléphone		Commune(s) :	
63 - Impôts et taxes		- CCAS...	
Impôts et taxes sur rémunération,		Organismes sociaux (détailler) :	
Autres impôts et taxes		- Régime Local d'Assurance Maladie	
64- Charges de personnel		- CAF, CARSAT, CPAM, Mutualité...	
Rémunération des personnels		Fonds européens	
Charges sociales		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 Secours en nature		870 Bénévolat	
861 Mise à disposition gratuite de biens et prestations		871 Prestations en nature	
862 Prestations			
864 Personnel bénévole		875 Dons en nature	
TOTAL (total des charges + compte 86)		TOTAL (total des produits + compte 87)	

Annexe 3 Tableau de suivi des indicateurs

[illegible][illegible]